

# LA CRISE SANITAIRE SERT D'ALIBI À UN VOL MANIFESTE

Le couperet vient de tomber :

les assurés CAMIEG, sous couvert de solidarité nationale, **se voient à nouveau spoliés de 175 millions d'euros d'excédents** de leur caisse de régime spécial Sécurité sociale, fruit de leurs cotisations !

En 2014 déjà, 175 millions d'euros avaient été prélevés de la section des actifs. Cette fois-ci, les pouvoirs publics vont prélever la section des actifs à hauteur de 40 millions d'euros et 135 millions d'euros à la section des retraités.

**FO condamne cette décision qui ne peut se justifier par la solidarité inter-régimes pour faire face à la crise covid-19.** Après avoir remercié les agents des IEG pour leur mobilisation durant le confinement, cette annonce est inacceptable et indigne.

FO s'est opposée dès le début des négociations à tout prélèvement et **nous mettrons tout en œuvre pour expliquer, argumenter et combattre ce vol manifeste** qui doit être proposé dans le projet de loi de la Sécurité sociale de 2021.

Compte tenu de cette spoliation, nous ne pouvons être satisfaits des 25 % de baisse de cotisation annoncée sur 2021 et 2022 pour les cotisations globales des actifs, ni des 5 % à compter de 2023.

Les retraités ne se satisferont pas d'une baisse de 15 % de leurs cotisations pour 2021 et 2022, ni des 5 % à compter de 2023, quand dans le même temps on leur prélève près de 50 % de leurs réserves (135 millions sur 280 millions) ! **FO exige que les cotisations retraités bénéficient d'une diminution égale à celle des actifs.**

FO s'est toujours opposée à ce que la cotisation solidarité soit diminuée. Car en dessous de 1,2 %, les projections financières nous alertaient d'un **danger à moyen terme sur l'équilibre financier de la section des retraités.** Avec 135 millions de ponction des réserves et le passage au taux de 1,15 % de celle-ci, le danger est réel et cela intéresse clairement certains acteurs dont l'objectif est de **se séparer progressivement d'une partie de nos assurés.**

La revalorisation des remboursements optique que nous avons soutenue lors des différents échanges pour un montant de 4,3 millions d'euros est minime au regard des ponctions annoncées.

Nous ne pouvons accepter du ministère des discours nous indiquant les cadeaux financiers faits aux assurés des IEG sur les prochaines années par la baisse des cotisations et l'augmentation des prestations optiques. **Les cotisations qu'elles soient passées, présentes ou futures appartiennent aux cotisants !**

